

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DES CIMES  
tenue le mardi 27 septembre 2022, à 18 heures 30,  
à la salle du personnel de l'école**

**Présences :** M<sup>mes</sup> Stéphanie Beaupré, représentante du Service de garde  
Isabelle Biron, directrice  
Bianca Bousquet, parent  
Prescilia Dupont-Langevin, parent  
Carolyne Jolin, représentante du soutien  
Mélanie Larouche, enseignante  
Annick Moreau, parent  
Nathalie Neault, enseignante

MM. Richard Blondeau, parent  
Marc Fortin, enseignant  
Dave Lafond, parent

**Absence :** M<sup>me</sup> Mylène Bouchard, parent

Madame Josée Riverin agit à titre de secrétaire.

**1.1 ACCUEIL ET MOT DE BIENVENUE**

Madame Isabelle Biron souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte.

**1.2 VÉRIFICATION DU QUORUM**

La directrice constate que le quorum requis par la loi est atteint.

**1.3 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CE22-23-04 IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Blondeau que l'ordre du jour suivant soit adopté, tel que modifié :

- 1.1 Accueil et mot de bienvenue
- 1.2 Vérification du quorum
- 1.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2022
- 1.5 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 septembre 2022
- 1.6 Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2022
- 1.7 Questions du public
- 1.8 Règles de régie interne
- 1.9 Dénonciation d'intérêts / Autorisation de transmission de renseignements

**Décisions**

- 1.10 Élection à la présidence et substitut à la présidence du Conseil d'établissement

- 1.11 Élection du membre substitut au Comité de parents
- 1.12 Calendrier et horaire des rencontres – Modalités des rencontres
- 1.13 Nomination d'un membre de la communauté (Maison des jeunes)

#### **Adoptions / Approbations**

- 1.14 Budget de fonctionnement du Conseil d'établissement
- 1.15 Plan des mesures d'urgence – Procédure d'évacuation 2022-2023
- 1.16 Sorties éducatives 2022-2023

#### **Suivi de dossiers**

- 1.17 Projet éducatif

#### **Informations**

- 1.18 De la présidence
- 1.19 Du représentant au Comité de parents du CSSPS
- 1.20 Du Service de garde
- 1.21 De la direction
- 1.22 Questions et commentaires des membres du Conseil d'établissement
- 1.23 Levée de l'assemblée

***Adoptée à l'unanimité***

#### **1.4 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2022**

- CE22-23-05      CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2022 est parvenu aux membres au moins deux jours avant la tenue de la séance;
- IL EST PROPOSÉ par madame Bianca Bousquet que le procès-verbal soit adopté, tel que rédigé.

***Adoptée à l'unanimité***

#### **1.5 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2022**

- CE22-23-06      CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 septembre 2022 est parvenu aux membres au moins deux jours avant la tenue de la séance;
- IL EST PROPOSÉ par madame Stéphanie Beaupré que le procès-verbal soit adopté, tel que rédigé.

***Adoptée à l'unanimité***

#### **1.6 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2022**

Aucun suivi.

#### **1.7 QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucun public.

## **1.8 RÈGLES DE RÉGIE INTERNE**

Une copie des règles de régie interne du Conseil d'établissement ayant été remise aux membres, ceux-ci en ont pris connaissance et aucun questionnement n'est soulevé.

## **1.9 DÉNONCIATION D'INTÉRÊTS / AUTORISATION DE TRANSMISSION DE RENSEIGNEMENTS**

Les membres sont invités à compléter les formulaires légaux demandés par le Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries (CSSPS) et à les remettre immédiatement à la secrétaire.

### **DÉCISIONS**

## **1.10 ÉLECTION À LA PRÉSIDENTE ET SUBSTITUT À LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

La directrice de l'école décrit brièvement les fonctions du président du Conseil d'établissement et la procédure d'élection qui sera utilisée.

### Présidence

- ✓ Mise en candidature  
Monsieur Richard Blondeau se propose.

Monsieur Richard Blondeau est donc élu par acclamation au poste de président du Conseil d'établissement de l'école des Cimes pour l'année scolaire 2022-2023.

### Substitut à la présidence

- ✓ Mise en candidature  
Monsieur Dave Lafond se propose.

Monsieur Dave Lafond est donc élu par acclamation au poste de substitut à la présidence du Conseil d'établissement de l'école des Cimes pour l'année scolaire 2022-2023.

La directrice de l'école félicite les personnes élues et invite monsieur Richard Blondeau à assumer la présidence de la séance.

## **1.11 ÉLECTION DU MEMBRE SUBSTITUT AU COMITÉ DE PARENTS DU CSSPS**

Monsieur Richard Blondeau ayant accepté le poste de représentant au Comité de parents du CSSPS lors de l'assemblée générale des parents tenue le 7 septembre 2022, un substitut doit maintenant être élu. Le président rappelle brièvement le fonctionnement de cette instance et les sujets traités l'an dernier. Monsieur Dave Lafond se propose et est élu par acclamation à titre de substitut.

## **1.12 CALENDRIER ET HORAIRE DES RENCONTRES – MODALITÉS DES RENCONTRES**

La directrice mentionne que les dates des rencontres du CPE et des assemblées générales, ainsi que les moments plus pertinents pour le traitement de certains sujets doivent être considérés dans l'établissement du calendrier des rencontres du Conseil d'établissement.

Concernant les modalités de ces séances, tous sont en accord avec la possibilité que certaines séances puissent se tenir en vidéoconférence ou en mode hybride si cela est nécessaire (temps froid, membre ne pouvant se déplacer, etc.).

CE22-23-07      CONSIDÉRANT que l'article 67 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que le Conseil d'établissement doit fixer le jour, l'heure et le lieu de ses séances et en informer les parents et les membres du personnel de l'école;

CONSIDÉRANT le projet d'échéancier des travaux du Conseil d'établissement 2022-2023 déposé par la direction;

IL EST PROPOSÉ par madame Carolyne Jolin que les séances du Conseil d'établissement 2022-2023 se déroulent à la salle du personnel de l'école des Cimes ou virtuellement, à compter de 18 h 30, aux dates suivantes :

- ✓ Le mardi 27 septembre, les mercredis 26 octobre et 7 décembre 2022;
- ✓ les mercredis 25 janvier, 29 mars, 26 avril, 31 mai ainsi que le mardi 20 juin 2023.

**Adoptée à l'unanimité**

### **1.13      NOMINATION D'UN MEMBRE DE LA COMMUNAUTÉ (MAISON DES JEUNES)**

La directrice mentionne que monsieur Mathieu Lussier-Lévesque, de la *Maison des jeunes*, a siégé l'an dernier à titre de représentant de la communauté et qu'il a manifesté le désir de reconduire l'expérience encore cette année. Après échange, il est entendu d'inviter un représentant de la *Maison des jeunes* à participer au Conseil d'établissement. Monsieur Mathieu Lussier-Lévesque sera donc contacté à ce sujet.

CE22-23-08      CONSIDÉRANT que l'article 42 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que le Conseil d'établissement peut nommer deux représentants de la communauté pour venir siéger au Conseil d'établissement, sans droit de vote, et que ceux-ci doivent être non-membres du personnel du CSSDPS;

CONSIDÉRANT l'implication des intervenants de la *Maison des jeunes* auprès des élèves de l'école;

IL EST PROPOSÉ par madame Carolyne Jolin qu'un intervenant de la *Maison des jeunes* soit invité à siéger à titre de représentant de la communauté au Conseil d'établissement de l'école des Cimes pour 2022-2023.

**Adoptée à l'unanimité**

### **ADOPTIONS / APPROBATIONS**

### **1.14      BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

Madame Isabelle Biron entretient les membres sur le budget de fonctionnement prévu pour le Conseil d'établissement en 2022-2023 (250 \$) et mentionne que ce montant pourrait être utilisé à des fins de collations, repas, transport ou gardiennage. Comme la formule de soupers à Noël et à la fin de l'année est appréciée, il est entendu de conserver la somme pour ces activités.

CE22-23-09      CONSIDÉRANT que l'article 66 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que le Conseil d'établissement doit adopter son budget annuel de fonctionnement, voir à son administration et en rendre compte au centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT que le budget doit maintenir l'équilibre entre, d'une part, les dépenses et, d'autre part, les ressources financières allouées au conseil d'établissement par le centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT que le budget de fonctionnement du Conseil d'établissement 2022-2023 a été présenté par la directrice de l'école et que les membres ont échangé à ce sujet;

IL EST PROPOSÉ par madame Carolyn Jolin que le budget annuel de fonctionnement du Conseil d'établissement 2022-2023 présenté par la direction soit adopté.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **1.15 PLAN DES MESURES D'URGENCE – PROCÉDURE D'ÉVACUATION 2022-2023**

La directrice mentionne que l'exercice d'évacuation sera effectué avec toute l'école dans les prochains jours.

CE22-23-10 CONSIDÉRANT les articles 76 et 77 de la *Loi sur l'instruction publique* stipulant que le Conseil d'établissement approuve les règles de conduite et mesures de sécurité et que le personnel de l'école doit participer à leur élaboration;

CONSIDÉRANT la révision de la procédure existante à l'égard des évacuations d'urgence;

IL EST PROPOSÉ par madame Mélanie Larouche que la procédure traitant des évacuations d'urgence présentée par la direction soit approuvée pour 2022-2023, telle que modifiée.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **1.16 SORTIES ÉDUCATIVES 2022-2023**

Le manque d'employés se faisant également sentir au niveau des transporteurs, cela ne facilite pas l'organisation des sorties éducatives, tant par les contraintes de disponibilité que par le coût demandé. Avec l'allocation d'environ 30 \$ par élève octroyée par le ministère de l'Éducation (MEQ), des activités culturelles pourraient être vécues, mais pour l'instant les seules demandes déposées sont celles du préscolaire et des classes de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année.

CE22-23-11 CONSIDÉRANT que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que le Conseil d'établissement doit approuver la mise en œuvre proposée par le directeur de l'école des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école;

CONSIDÉRANT que l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que la programmation des activités et sorties éducatives doit être élaborée avec la participation des membres du personnel de l'école;

IL EST PROPOSÉ par madame Prescilia Dupont-Langevin que la programmation des activités et sorties éducatives 2022-20223 déposée à ce jour soit approuvée, telle que présentée par la direction.

**Adoptée à l'unanimité**

## **SUIVI DE DOSSIERS**

### **1.17 PROJET ÉDUCATIF**

---

Madame Isabelle Biron rappelle que le projet éducatif doit être mis à jour pour le mois de juillet 2023 et précise que le nombre d'objectifs sera diminué, mais que l'emphase sera mise sur les cibles. Cet important projet s'arrimera au *PEVR - Plan d'engagement vers la réussite* du CSSPS, qui, d'ailleurs, ajoutera des enjeux postpandémiques à son document.

## **INFORMATIONS**

### **1.18 DE LA PRÉSIDENTE**

---

Monsieur Richard Blondeau, président, tient à souhaiter la bienvenue à tous les nouveaux membres et il les remercie de leur confiance à son égard.

### **1.19 DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS DU CSSPS**

---

La première séance du Comité de parents du CSSPS se tiendra le 5 octobre prochain.

### **1.20 DU SERVICE DE GARDE**

---

Madame Stéphanie Beaupré, responsable du Service de garde, entretient les membres sur les sujets suivants :

- ✓ la baisse de fréquentation remarquée suite à la nouvelle tarification;
- ✓ l'augmentation de fréquentation lors des journées pédagogiques;
- ✓ les activités parascolaires de la LIG (Ligue Interservices de Garde) sont offertes aux élèves de la 3<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année pour le hockey et le soccer;
- ✓ le Katag offert en parascolaire;
- ✓ un cours de caricature à distance (avec présence d'un surveillant pour le groupe) est également offert en parascolaire;
- ✓ le début d'année demandant plus de soutien et d'apprentissage pour les élèves plus jeunes, des activités parascolaires leur seront offertes seulement en janvier;
- ✓ le Ciné-chaise auquel ont participé une centaine de personnes.

### **1.21 DE LA DIRECTION**

---

Madame Isabelle Biron mentionne que la photographie scolaire s'est très bien déroulée et que nous avons reçu de bons commentaires de la part de la compagnie en ce qui concerne l'organisation de cette séance.

De plus, elle souligne être très heureuse de son début de mandat à l'école des Cimes et est plus qu'agréablement surprise par l'équipe-école. En fait, elle a rapidement perçu l'efficacité de tous et l'arrimage qui s'effectue entre chacun des membres de cette équipe solide, engagée dans la pédagogie et continuellement en recherche de solution.

En terminant, les membres du personnel lui confirment apprécier énormément son professionnalisme, sa personnalité, et sentent choyés de l'avoir comme directrice.

#### **1.22 QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

Madame Annick Moreau s'interrogeant sur le début d'année des quatre élèves de 6<sup>e</sup> du groupe de madame Josée, la directrice lui précise que tout se passe très bien et qu'une belle chimie s'est développée entre eux.

Comme le Salon des Premières-Seigneuries ne se tiendra pas cette année, madame Bianca Bousquet demande comment il sera possible d'obtenir des informations concernant le passage primaire-secondaire. La directrice effectuera des vérifications à ce sujet, mais normalement un courriel du CSSPS devrait être transmis sous peu à tous les parents des élèves concernés. Elle invite également les parents à contacter les écoles secondaires et à visiter leurs sites Internet.

Concernant la journée pédagogique du lundi 3 octobre prochain, il est confirmé que les élèves inscrits au Service de garde seront en activité à l'extérieur afin d'éviter le plus possible les contacts avec les adultes qui viendront voter, même s'il y aura de la surveillance à l'entrée et que leur accès se limitera au gymnase.

#### **1.23 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

L'ordre du jour étant épuisé, la rencontre se termine à 20 h 07.

Le président,

La secrétaire,

Richard Blondeau

Josée Riverin